



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Vignette automobile

Question écrite n° 49425

Texte de la question

M. Herve Novelli attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur le probleme de l'acquittement de la vignette automobile par les personnes en contrat emploi solidarite. En effet, compte tenu des faibles revenus dont elles disposent, ces personnes ont souvent les plus grandes difficultes a supporter de telles charges. Or, l'utilisation d'un vehicule automobile revet frequemment un caractere indispensable dans l'exercice ou la recherche d'un emploi, particulierement en province. Des exonerations de la taxe differentielle sur les vehicules a moteur ont ete prevues par le legislateur pour les categories les plus fragiles de la population. Il lui demande donc si une minoration ou une exoneration de la vignette automobile n'est pas envisageable pour les personnes se trouvant dans des conditions sociales precaires (CES, RMI, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Novelli Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49425

Rubrique : Impots locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1274